

TRIBUNE

# Bafouer le droit de manifester et les libertés syndicales : une constante gravissime du gouvernement

Article réservé aux abonnés



A la veille du procès de manifestants de Sainte-Soline, quatre responsables d'organisations, dont Sophie Binet, alertent : ils estiment que le pouvoir macroniste «méprise» le rôle des syndicats et criminalise ses opposants.



Le «convoi de l'eau» à Paris, en août 2023. (Maurizio Orlando/Hans Lucas via AFP)

par Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, Laurence Marandola, porte-parole de la Confédération paysanne, Benoit Teste, secrétaire général de la FSU et Simon Duteil et Muriel Guilbert, codéligués-généralistes de l'Union syndicale Solidaires

publié aujourd'hui à 16h53

Alors que l'ensemble des responsables nationaux principaux de la CGT, de Solidaires, de la FSU et de la Confédération paysanne seront réunis à

Niort le 8 septembre 2023 pour un procès ciblant des responsables syndicaux, pour le motif d'organisation de manifestation interdite, il est urgent de rappeler collectivement notre attachement aux libertés syndicales, au droit d'expression et de manifestation en France. Ce rassemblement contre la répression militante et pour la défense de l'eau est un moment historique.



Le rôle des syndicats est constamment méprisé par ce gouvernement qui vise à déconstruire tous nos acquis sociaux et à affaiblir la défense collective des travailleuses et travailleurs de ce pays. Le passage en force antidémocratique [de la réforme des retraites](#) en a été un énième exemple paroxystique. La répression policière sur les cortèges [de manifestant-es à Sainte-Soline](#) ou dans les quartiers populaires est aujourd'hui l'unique réponse de ce gouvernement à la crise sociale et écologique actuelle.

## Une dérive autoritaire

Quand la contestation se fait entendre avec force et détermination, elle est réprimée par la voie policière et juridique au nom de «l'ordre républicain». Quand les réponses à l'expression populaire se résument à interdire par arrêtés préfectoraux les manifestations, [les «casserolades»](#), gouverner par 49.3, faire enlever des banderoles revendicatives des balcons de particuliers ou [des vitrines de librairies](#), dissoudre administrativement [le mouvement écologiste «les Soulèvements de la Terre»](#)... il faudrait donc se taire sagement alors que tous les moyens d'expression pacifique et espaces de dialogue démocratique sont, un à un, bafoués.

Le gouvernement est sourd et aveugle à des revendications légitimes et populaires. Il préfère criminaliser ses opposants et les diaboliser en les traitant d'«écoterroristes». Les déclarations de la Ligue des droits de l'homme, d'Amnesty international ou des experts de l'ONU convergent vers ce constat plus qu'alarmant : la dérive autoritaire du gouvernement piétine nos libertés fondamentales.

Nos syndicats sont en première ligne de la répression car leur parole légitime fait peur aux décideurs politiques qui manquent cruellement de courage face à l'urgence sociale et climatique.

En cela, le procès des défenseurs de l'eau du 8 septembre à Niort est emblématique et historique. Ce qui s'y joue, c'est la gestion démocratique et transparente d'un commun, l'eau, face à l'accaparement de quelques-  
✉ uns. C'est un appel à une société qui met au cœur de son fonctionnement  
🐦 le partage équitable des richesses. Dans le contexte du dérèglement climatique, au lieu de les réprimer, le gouvernement doit écouter les syndicalistes et lanceurs d'alerte, lucides face à la nécessité d'agir, qui appellent à un changement de modèle social, économique et agricole.

---

[CGT](#)[FSU](#)[Sainte-Soline](#)

---

## Dans la même rubrique



TRIBUNE

**Bafouer le droit de manifester et les libertés syndicales : une**